

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 8

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: E.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leur triste sort, et voyez si l'on ne pourrait utiliser votre stock de vieilles filles, en les priant, comme personnes expérimentées, d'aller voir si nos écoles sont bien propres à vous fournir des femmes selon vos souhaits.

Quant à vous, Mesdemoiselles, qui ne voulez pas vous marier, ou plutôt qui en avez trop envie, je crains fort que, lorsque les écailles vous tomberont des yeux, vous ne fassiez comme Diogène et cherchiez en vain *un homme* parmi ces machines politiques ou commerciales que l'on nous désigne sous le nom de « malheureux aspirants au mariage ».



Le mois de février.

Au mois de février, disent tous les almanachs, les jours augmentent de 48 minutes le matin et de 44 minutes le soir. Aussi est-il un proverbe populaire qui dit qu'au mois de février les jours ont grandi de plus d'une heure. Eh bien, franchement, on ne croirait jamais à une pareille augmentation, si l'on ne tenait compte que de l'apparition du jour au matin.

Le soleil, en effet, n'est pas matinal, à l'époque où nous sommes, et l'on ne s'aperçoit guère qu'il se lève plus tôt qu'à Noël. Le grand jour arrive à peine avant huit heures; c'est un phénomène qui frappe tout le monde, et qui surprend tous ceux qui croient encore, suivant la vieille habitude, que l'heure de midi marque nécessairement le milieu du jour. Il n'en est plus ainsi depuis que nos horloges, cessant d'indiquer le *temps vrai*, sont réglées sur le *temps moyen*⁽¹⁾.

Dans le mois de novembre arrive l'époque où le temps moyen, atteint son retard extrême sur le temps vrai, et chacun a pu remarquer que le jour faisait son apparition de très bonne heure le matin et qu'il ne se prolongeait guère dans l'après-midi.

L'anomalie que nous voyons se produire en ce moment est la contre-partie de ce qui arrive en novembre. Beaucoup de personnes se figurent que le retard que nous constatons dans l'apparition du jour est simplement dû aux brouillards qui remplissent si souvent l'atmosphère en cette saison, ou aux nuages qui couvrent le ciel; c'est une erreur. Cette erreur sera rendue évidente, si nous disons que, le 4 février les jours ont augmenté de 1 heure 20 minutes, et que, si l'on consulte les ouvrages spéciaux, on y verra que cette augmentation, dans la durée du jour, se répartit fort inégalement entre le matin et le soir; ainsi le 4 février, il n'y a que 25 minutes d'augmentation pour la matinée, tandis qu'il y en a 55 pour l'après-midi.

C'est le 11 février qu'a lieu l'avance la plus con-

(¹) Chacun sait que le *temps vrai* est celui qui est mesuré par le mouvement journalier du soleil; sa durée est variable, parce que la marche du soleil ou plutôt de la terre est inégale, le mouvement du globe s'accéléralant ou se ralentissant alternativement en s'approchant ou s'éloignant du soleil. Le *temps moyen* ou *égal* se mesure par la vitesse moyenne de la terre ou par un mouvement uniforme, comme celui des horloges.

sidérable de toute l'année du temps moyen sur le temps vrai; ce jour-là, une horloge bien réglée doit marquer midi 14 minutes 31 secondes quand il est midi vrai au soleil, c'est-à-dire quand cet astre passe au méridien.

Comme l'apparition du jour suit toujours la marche du soleil et non celle des horloges réglées sur le temps moyen, il résulte que le 11 février, le soleil, au lieu de se lever à 7 h. 18 minutes, ainsi que l'indique l'annuaire de l'Observatoire, se lève réellement à 7 h. 18 minutes, plus 14 minutes et demie, c'est-à-dire à 7 heures 32 minutes et demie. De plus au lieu de se coucher à 5 heures 11 minutes, suivant l'indication de horloges, il se couche à 5 h. 11 minutes moins 14 minutes et demie, c'est-à-dire à 4 heures 56 minutes et demie.

Telle est l'explication d'un phénomène astronomique qui cause la plus grande surprise depuis que le temps moyen a été adopté pour l'heure civile, et qui est continuellement l'objet d'une foule de commentaires faux ou erronés.



Beaucoup de gens ont été singulièrement intrigués par la publication, dans la *Feuille d'avis* et l'*Estafette*, de l'annonce suivante, répétée à diverses fois :

LAIT DE CHIENNE.

(Employé comme remède.)

Les personnes qui pourraient en procurer sont instamment priées de le faire savoir à M...., qui le paiera un bon prix.

On a pu croire d'abord à une plaisanterie; mais voici des renseignements positifs empruntés à la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, qui prouveront parfaitement le contraire :

Dans un riant vallon du Dauphiné, encadré par le mont Ventoux et les derniers contreforts des Alpes, à 500 mètres d'élévation, se trouve Montbrun-les-Bains, déjà bien connu par ses eaux sulfureuses.

Les habitants, au nombre de 1,500, se livrent exclusivement à la vie pastorale ou agricole.

Là, peu d'agglomération; les trois quarts des maisons, qui s'élèvent au milieu des champs, sont très espacées entre elles et les exigences hygiéniques assez bien observées.

Depuis longtemps l'industrie nourricière est largement pratiquée dans le pays, où l'enfant n'est sevré qu'à l'âge de deux ans et demi à trois ans.

Toute femme qui perd son nourrisson en prend un autre, et cette pratique a bien moins pour but la passion du lucre, qu'une crainte toute naturelle chez la femme. Si le nourrisson fait défaut, la femme prend un jeune chien, qui dès lors fait partie de la famille et reçoit, à ce titre, toutes les caresses de la maison.

C'est ce qui explique la grande quantité de chiens qu'on rencontre dans le pays. Or, il est un fait qui frappe tout observateur: généralement ces chiens sont rachitiques et profondément déformés; on croi-

rait volontiers à une dégénérescence de l'espèce. Les grands chiens courants prennent la forme du basset et le labry des troupeaux devient un roquet bancal.

Le docteur Bernard (de Montbrun) a voulu se rendre compte d'une situation qu'il n'avait rencontrée nulle part et il observa que la race des chiens courants et des chiens de troupeau est pure et belle, mais que les mêmes chiens, nourris au lait de femme, deviennent tous rachitiques dès leur naissance.

Le rachitisme chez le chien présente les mêmes caractères que chez l'enfant : maigreur, faiblesse générale, déviation de l'épine dorsale, ramolissement et déformation des os, etc., etc.

Le docteur Bernard fut amené à conclure, à la suite de ses observations, que si le jeune chien, privé du lait de sa mère et nourri au lait de femme, devient rachitique, il manque à ce lait les éléments nécessaires pour le préserver de cette terrible affection. L'analyse comparative des laits semble d'ailleurs venir à l'appui de cette affirmation.

Guidé par ces données et sachant par des expériences répétées que le jeune chien guérit rapidement en lui rendant le lait de sa mère, le docteur Bernard soumit une jeune fille profondément rachitique à l'usage du lait de chienne. Trois mois après, l'enfant jouissait d'une santé parfaite.

Les observations du docteur Bernard ont été soumises au congrès médical et scientifique de la société protectrice de l'enfance à Marseille, et depuis, de nombreuses et nouvelles expériences, suivies de succès, sont venues corroborer la première.

Vaitisé z'ein iena que s'est passâie pri dè ci fameux rio que fâ lè dzeins tant eduquâ. N'est pas tant rizi-blia se vo volliâi, mâ l'est la pura vretâ.

On part dè dzo dèvant lou bounan, on coo que ne vâo pas que sai de dè savâi lou 8^e. commandement, s'est fé accrotsi âo bou, iô robâvè dâi sapallès. Lè forétai que l'ant gadzi, l'ant fé rappoo contrè stu compagnon, qu'à étâ citâ pè on mandat po allâ portâ sè tsaussès dèvant lou tribunal dè police; mâ lou gaillâ, que l'étâi on tot malin, sè peinsa : Mè râodzai que lai va; ne pu pas derè à clliâo tsancrou dè gabelou que l'ein ant meintu; lou président mè va fèrè vergogne perquie, et per dèssus lou martsî, mè vant condanâ; na! ne lâi va pas; t'as oquiè dè mî à fèrè et te lou fari.

Lè dou gabelou vant ein tribunal, mâ diâbe lou pas que l'autrou lâi allâ, et lâi sè trovirant solets avoué lè dzudzu. Adon ye racontant diérou stu coo lè fasâi corè, et que ti lè dzo subliavè onna sapalla sein qu'on pouessè l'accrotsi. Lè dzudzu que l'ant vu que lou gaillâ n'étâi pas quie, l'ant de : « Parait que cé lulu ne vaut pas lou Pérou et que cein que diant clliâo dou, l'est veré, lou faut condanâ. » Et lou condanirant à onna forta ameinda et à la prézon.

Lè dou que l'avant fé lou rappoo s'ein retornâ-

vant tot benèze ein deseint : Ora te l'as te n'affère, tsancrou dè lirrè! retorna-lai âo bou! Et conteints què dâi bossus, vollhiron baire quartetta.

Lâi allâvant quand tot d'on coup reincontrant lou coo qu'avâi profitâ dè cein que l'étant ein tribunal po allâ tsertsi onna bouna tserrâ dè bou. Quand lè z'autrou virant cein, furant asse motsets qu'on renâ què na dzenelhie arâi prâi, et ne surant pas què derè, kâ ne l'avant pas vu robâ et n'iaivâ pas moian dè lou repinci onco on iadzou...

Vâteque onna bouna leçon po lè gardè dè bou et lâo conseilou, du z'ora ein lè, dè ne jamé allâ ein tribunal sein mettrè quauquon à lâo pliace, kâ lè larrè, à cein que vo vâidè ant mé d'esprit què leu. C'est lou talent!

E. F.

LA BOUQUETIÈRE DE LA PLACE CADET

(Suite.)

Albert, employé supérieur de banque, avec un beau traitement de dix mille francs et un intérêt restreint dans la maison, mais qui pouvait s'accroître; n'ayant pas d'aïeux à sauver de la mésalliance, n'éprouvant aucune difficulté de la part de sa vieille mère, heureuse de voir son fils s'établir après la quarantaine, Albert, dis-je, songea à se marier et l'affection, née de la pitié, se développant dans son cœur, lui fit entrevoir dans l'avenir une vie fortunée, avec une épouse de choix, respectée d'abord, relevée ensuite par son mari et dont la tendresse devait s'augmenter de la reconnaissance. Sur la base solide de la gratitude, un sentiment délicieux et durable devait s'élever. En se rappelant la rue Cadet, la bouquetière devait aimer doublement son mari et voir en lui un sauveur, un ami devenu un amant, une providence incarnée, presque un Dieu.

Ces raisonnements se faisaient dans la tête d'Albert, qui connaissait mieux les chiffres que le cœur humain; mais ils paraissaient plausibles et l'événement sembla les confirmer.

Un beau matin de dimanche d'été, M. Dumont entra chez Mlle Albertine, et après les premiers compliments sur sa santé, il prit un air plus grave et dit :

— Mademoiselle, je vous ai annoncé depuis quelque temps la visite de ma mère. La chère maman n'a pu venir plus tôt, retenue à la chambre par ses douleurs; maintenant le beau temps est venu. Vous la recevrez volontiers, n'est-ce pas?

— Pouvez-vous en douter, M. Albert?

— Et... et vous l'écouteriez... Elle a une faveur à vous demander.

— Une faveur, à moi!... Elle est accordée d'avance.

— N'allez pas si vite!... Une faveur inestimable, la plus grande qu'on puisse demander... Je crains...

— Ne craignez rien. Parlez. Ne doutez pas de moi.

— Ma mère voudrait vous demander si celui qui a pu vous obliger, trop faiblement sans doute, a été d'ailleurs assez malheureux pour ne pas réussir à vous inspirer d'autres sentiments que ceux d'une reconnaissance ordinaire pour des actes qui n'ont rien d'extraordinaire en effet et que le premier venu aurait pu accomplir comme lui, mieux que lui, assurément... Vous me comprenez, quoique je m'explique fort mal, n'est-ce pas?

— Oh! parfaitement... Que votre mère se rassure. Et son fils n'aura pas à se plaindre des sentiments qu'il devait inspirer et qui sont tels qu'il pouvait les attendre ou les espérer après une conduite comme la sienne.

Sur ces bonnes paroles, Albert s'abandonna aux radieuses espérances du bonheur. Il aimait Albertine et son sentiment était partagé. Pouvait-il demander davantage et n'aurait-il pas enfin réaliser avec un autre le rêve du paradis terrestre? Mme veuve Dumont vint voir Mme Dumont future,